



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT
AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL
« SERVICES ACADÉMIQUES »
22 novembre 2017

A titre liminaire, le Sgen-CFDT souhaite saluer la qualité du travail accompli par les services gestionnaires et le respect des délais de transmission des documents de travail.

Ce CTS s'inscrit dans un contexte social tendu pour les services académiques avec l'annonce de la diminution de 200 ETP sur le schéma d'emploi du BOP 214 dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2018.

A cela s'ajoute la publication au journal officiel du 8 novembre 2017 du décret n°2017-1543 du 6 novembre 2017 relatif aux attributions des recteurs de région académique. Ce décret ouvre désormais la possibilité de confier au recteur de région académique l'administration des autres académies de la même région académique.

A ce propos, le Sgen-CFDT tient à rappeler son vote contre ce projet de décret lors de sa présentation aux deux comités techniques ministériels, marquant ainsi son opposition résolue à la volonté politique d'affaiblissement des services publics et de réduction des moyens de la fonction publique.

Ces orientations semblent d'ailleurs au cœur des préoccupations gouvernementales si on se réfère à la publication de la circulaire du Premier ministre du 26 septembre 2017 ayant pour objet le programme « action publique 2022 ».

Dans le cadre du plan de transformation de l'action publique mené par le gouvernement au sein de chaque ministère, la mise en œuvre d'un comité de revue des missions et des dépenses publiques aura ainsi pour objet de s'interroger sur l'opportunité du maintien et du niveau de portage de chaque politique publique. Cet examen pourra notamment conduire ce comité à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Ce comité identifiera également les chevauchements et les doublons de compétences qui sont source de coûts injustifiés.

A l'appui de ce contexte social lourd de menaces concernant l'avenir du service public, le Sgen-CFDT tient de nouveau à alerter l'administration sur la dégradation du climat social au sein des services académiques qui trouve son illustration dans la nouvelle lettre ouverte des personnels du Rectorat que vous trouverez ci-jointe.

Le Sgen-CFDT s'associe de nouveau à la prise de parole de collègues non syndiqués qui entendent profiter de la tribune que constitue le comité technique spécial pour exprimer la montée d'une colère froide face à la dégradation de leurs conditions de travail.

Fort de cet appel de collègues en souffrance, le Sgen-CFDT demande donc à ce que le comité technique spécial puisse être enfin le lieu où s'engage un véritable dialogue social entre les représentants des personnels et de l'administration dans un climat de confiance et de respect réciproque.

Rien ne serait plus détestable que des dossiers auxquels sont attachés les personnels tels que le travail à temps partiel, le remplacement au sein des services académiques, la réforme territoriale ou la revalorisation du régime indemnitaire de tous les personnels y compris des agents contractuels restent plus longtemps écartés de la table des négociations.

Pour notre organisation syndicale, une absence de réponse aux revendications légitimes de nos collègues serait de nature à provoquer un mouvement social d'ampleur au sein des services académiques préjudiciable à la bonne marche du service public d'éducation et dont l'administration rectorale porterait une lourde responsabilité.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT